

Le Marais aux Oiseaux

Les Grissotières - 17550 Dolus-d'Oléron

marisauoiseaux@charente-maritime.fr

marais-aux-oiseaux.fr



Dessins : A. NOUILHAT

Qui sommes-nous ?

Le Marais aux Oiseaux est une propriété du département de la Charente-Maritime située au cœur de l'île d'Oléron sur les communes de Dolus-d'Oléron et de Saint-Pierre-d'Oléron, au sein de quelque 130 ha de bois de feuillus et d'anciens marais salants préemptés au titre des espaces naturels sensibles. D'une superficie de près de 10 ha, cette propriété abrite **un parc de découverte à vocation pédagogique** et un **centre de sauvegarde de la faune sauvage**.

Le Marais aux Oiseaux participe activement à la protection et à la connaissance de la nature sous différentes formes : sensibilisation du grand public (sorties de découverte, animations, ateliers...), éducation à l'environnement auprès des scolaires, accueil d'étudiants, participation à des inventaires, à des recensements ou encore à des études spécifiques.

Le Marais aux Oiseaux est un site des [Échappées Nature](#) du département de la Charente-Maritime et est membre du réseau [Explore Oléron](#) créé par la communauté de communes de l'île d'Oléron.

Comment bénéficier d'une entrée gratuite ?

Démarche à suivre :

- imprimer le p'tit quiz ci-après ;
- répondre correctement à au moins 9 des 10 questions posées (toutes les réponses se trouvent sur notre [site](#)) ;
- présenter le document dûment rempli à l'accueil du Marais aux Oiseaux le jour de votre visite.

Règlement :

- offre non cumulable avec d'autres avantages, réservée aux particuliers en visite libre, à raison d'une entrée gratuite pour un enfant de 6 à 14 ans accompagné par au moins un adulte payant.

Le p'tit quiz de l'année 2021 !



À propos du parc de découverte du Marais aux Oiseaux

Question n° 1 : en quelle année a-t-il été ouvert au public ?

Réponse :

Question n° 2 : quelle est sa superficie ?

Réponse :

Question n° 3 : quelle est la hauteur de l'observatoire ?

Réponse :

Question n° 4 : combien de Cistudes d'Europe y vivent à l'état sauvage ?

Réponse :

Question n° 5 : depuis quand les Hérons cendrés et les Aigrettes garzettes y nichent-ils ?

Réponse :



À propos du centre de sauvegarde du Marais aux Oiseaux

Question n° 1 : en quelle année a-t-il été créé ?

Réponse :

Question n° 2 : peut-on le visiter ?

Réponse :

Question n° 3 : quelle est globalement l'espèce la plus fréquemment accueillie ?

Réponse :

Question n° 4 : combien d'animaux ont été accueillis en 2020 ?

Réponse :

Question n° 5 : quelle est la proportion d'animaux pris en charge relâchés dans la nature ?

Réponse :

À très bientôt !